

COMPTE-RENDU

Séance du 14 Avril 2021

L' an 2021 et le 14 Avril à 18 heures , le Conseil Municipal de Valence-en-Brie régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , à la salle des fêtes pour cause d'urgence sanitaire, sous la présidence de Monsieur RACINE Pierre Maire

Présents : M. RACINE Pierre, Maire, Mmes : CHEDRI Timmy, CLOUARD Thérèse, MARSAN Dominique, RIEL Aurélie, TRÉBER Sandra, MM : CHARPENTIER-LIEGEY Nicolas, DUFLLOT Pascal, GAFFIERO Cyril, MOAL Eric, ROUSSEAU Jean-Claude, VIEIRA José

Absent(s) ayant donné procuration : MM : BARRÉ Patrick à M. MOAL Eric, FIRMINHAC Christian à Mme TRÉBER Sandra

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 12

Date de la convocation : 07/04/2021

Date d'affichage : 07/04/2021

A été nommée secrétaire : Mme CHEDRI Timmy

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Vote du taux des deux taxes pour l'année 2021
Demande de subvention dans le cadre du Pacte rural pour la création d'une boulangerie
Demande de subvention au titre des amendes de police année 2021-Dossier projet d'aménagement de voirie et de sécurité-RD 605
Instauration de la RODP pour les ouvrages de télécommunications
Baptême de l'école Primaire

Avant d'ouvrir la séance, M. Racine demande à rajouter un point à l'ordre du jour :

- Autorisation pour signer la convention avec la commune de Pamfou pour le remboursement des frais de formation Sauveteur Secouriste au Travail (SST)

Le rajout de ce point est approuvé à l'unanimité

M. le Maire ouvre la séance du conseil municipal et demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu de dernière réunion.

Mme Chedri prend la parole et indique que sur le vote du budget il y a marqué 2 voix contre alors que ce sont trois voix contre.

Mme TREBER représentant Mme CLOUARD qui aura un peu de retard prend la parole et demande à ce que soit porté sur le compte-rendu de la séance du 10 mars 2021 des modifications suivantes :

Lorsque Jean-Claude indique qu'il y a des modifications à apporter sur le CR du 22 janvier, il ne retrouve pas sa feuille. M. Racine met au vote, d'où les 2 contres. Cependant, lors des questions diverses Jean-Claude retrouve sa feuille et M. Racine fait lecture des modifications suivantes : page 9 : ligne 5, il est indiqué que je n'ai pas répondu mais si j'ai répondu et voilà mes propos : *« il faut parler aux habitants de la station d'épuration dans sa globalité et de les avertir de l'évolution progressive du prix de l'eau ».*

Erreur sur :

- La délibération du vote des subventions : en effet il a été voté une subvention de 80 € pour le téléthon donc le paragraphe concernant une éventuelle manifestation pour le téléthon à la fin de la page 6 n'a pas lieu d'être, de plus c'est le commentaire de l'année dernière.
- La délibération sur le vote du budget : 3 contres au lieu de 2

Page 8 : il a été oublié le débat concernant le soutien à la commune de Forges défavorable au déplacement du SDIS sur Montereau. C'est cette délibération qui sera proposée à la prochaine réunion de conseil et non celle sur le socle numérique qui a été votée à l'unanimité. Cela prête à confusion en lisant le compte-rendu.

Concernant les questions diverses :

- Les tablettes numériques: il a été oublié la convention qui sera passée entre les parents et le RPI.
- Le coût de la formation SST a été offert aux entreprises.
- COALLIA : il faut préciser que l'organisme accueillera non plus 120 mais 150 résidents dont la plus grande majorité seront des adultes célibataires sous curatelle, que la commune n'est pas dotée ni d'un service social, ni d'une police municipale. Cependant, la commune souhaite obtenir une compensation financière avec l'appui du député. Ce n'est pas le CADA qui en bénéficie comme cela est mentionné dans le compte-rendu. C'est M. Racine et non Mme Racine va se rapprocher de M. THERIOT. Un comité de pilotage va être mis en place par la Préfecture et la commune y assistera. COALLIA HABITAT va mettre en place une réunion publique auprès de la population afin de les informer de leurs projets.

Mme Clouard Thérèse arrive et M. maire lui demande de reprendre les modifications demandées et corrige car il indique que tout a été compris de travers.

Mme Chedri prend la parole pour répondre aux remarques de Mme Clouard et précise que concernant le projet de Coallia, M. Racine a informé qu'une réunion organisée par Coallia avait

eu lieu et qu'ils avaient expliqué leur projet. C'est un projet de Coallia et en aucun cas la commune n'a donné son aval. C'était juste une information. Mr Racine ajoute que ce n'est pas la Préfecture qui a organisé la réunion et que ce ne seront pas majoritairement des gens sous curatelle qui viendraient.

M. Racine précise aussi que pour les tablettes numériques une convention sera passée entre les parents et l'école et pas entre les parents et le RPI.

Et concernant la modification de M. Rousseau sur le compte-rendu, M. Racine a pris la feuille donnée par Mr Rousseau et l'a remise à la secrétaire de mairie.

DELIB2021_10 : Vote du taux des deux taxes pour l'année 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que comme chaque année et conformément aux articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition du code général des impôts, le Conseil Municipal est appelé à fixer le taux des impôts locaux.

Il rappelle que la loi de finances 2020 acte la suppression totale la taxe d'habitation, les collectivités perdent ainsi leur pouvoir de taux et une perte de ressources. Cette perte est compensée à partir de 2021 par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) qui est de 18 %. Ce taux se rajoute donc à la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui est de 26,29 %.

Donc, à partir de 2021, pour la commune le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera désormais de 44,29 %.

Le Conseil Municipal,

Ouï le Maire,

après en avoir délibéré,

VOTE, les taux des deux taxes pour l'année 2021 comme suit :

- Taxe Foncière sur les propriétés Bâti : 44,29 %
- Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâti : 76,79 %

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstention :)

DELIB2021_11 Demande de subvention dans le cadre du Pacte rural pour la création d'une boulangerie

Monsieur Racine explique au conseil municipal que pour la demande de subvention dans le cadre du pacte rural mis en place par la Région IDF, on a pris les devis les plus élevés pour l'obtention de la subvention. Il explique également qu'il a rencontré, avec M. Vieira, le Trésorier principal de Melun et qu'après explication du projet celui-ci a acquiescé en sachant que des emprunts se terminent cette année. La commune pourra monter financièrement et tranquillement son projet. Monsieur Rousseau demande à quoi correspond le montant présenté. M. Vieira explique que ce prix prend en compte les travaux intérieurs, les équipements professionnels et les honoraires du bureau d'études. M. Racine indique que le projet a été vu en commission travaux. M. Rousseau précise que cette boulangerie sera hébergée dans des locaux qui eux-mêmes nécessitent des travaux. M. Vieira répond que ces locaux appartiennent à la commune et la boulangerie est prévue dans la grange de l'hôtel qui ne sert à rien. Elle sera totalement refaite à l'intérieur. M. Rousseau

demande ce qui est prévu au point de vue toiture. M. Racine répond que s'il avait écouté lors du vote du budget, il y a une ligne de prévue pour le pignon de la grange. M. Vieira explique qu'il est prévu de refaire le pignon et la rive de la toiture. Malheureusement en raison de l'état sanitaire et de plusieurs cas de covid dans l'entreprise, celle-ci n'a pas pu intervenir. Il explique le détail des travaux prévus. Ces travaux sont hors budget de la boulangerie car ils ont été commandés l'année dernière.

M. Vieira explique également qu'il a reçu plusieurs devis ainsi qu'un bureau d'étude qui doit faire une proposition d'honoraire. Suite à cela, une procédure de travaux sera lancée.

Mme Tréber demande si une étude de marché a été faite. M. Vieira répond par l'affirmative. Il indique également qu'il a rencontré différents marchands de farine et d'équipements professionnels qui lui ont précisé que le projet était viable. En effet, entre Montereau et Melun, les deux seules boulangeries existantes sont celles de Sivry-Courtry et du Chatelet-en-Brie. La troisième étant sur Machault et qu'il faut rentrer dans le village. Il précise également que la boulangerie de Sivry va rouvrir et devrait être communale. M. Vieira explique que lorsqu'il est arrivé à Valence-en-Brie en 1993, il y avait une boulangerie qui fonctionnait. M. Rousseau explique que l'activité était moribonde et qu'elle nourrissait 4-5 villages. M. Vieira reprend la parole et indique que deux boulangers sont très intéressés pour venir sur Valence-en-Brie. M. Racine et M. Vieira pensent que le projet est viable et utile pour les personnes qui traversent le village ainsi que pour les personnes âgées. Mme Tréber demande pourquoi avoir choisi une création de boulangerie plutôt qu'un autre type de commerce comme par exemple une boucherie. Mme Tréber demande s'il n'existe pas de dépôt de pain sur le village. Mr le Maire répond que c'était dans notre programme. Mr Vieira précise que nous avons plusieurs personnes âgées qui n'ont pas de moyen de locomotion. Mme Chedri répond que dans un village il y a deux commerces importants : le café et la boulangerie. De plus, c'est également une demande des habitants. Mme Chedri prend la parole et indique que ce type de commerce fait partie de la vie du village au même titre qu'une épicerie ou un café. M. Rousseau explique qu'un multi-commerce serait plus adapté car une boulangerie est un commerce plus spécifique. Mme Chedri demande dans ce cas ce que l'on fait de l'épicerie, est ce qu'on la ferme ? M. Racine répond que ce projet était dans leur programme électoral, c'est une demande des habitants et que cela fait partie de la vie du village. M. Rousseau prend la parole et indique que lorsqu'il s'est présenté en 2008 avec M. Vieira celui-ci l'avait déjà suggéré. M. Vieira répond qu'il a de la suite dans les idées. Lorsqu'il est arrivé à Valence, il était content de se lever le samedi et le dimanche matin et d'aller acheter ses croissants chez le boulanger et éventuellement d'aller chercher des pâtisseries. Il indique également que lorsqu'il en parle à des personnes on lui a dit que ce n'est pas une mauvaise idée. Mme Tréber demande combien va obtenir la commune comme subvention. M. Racine lui demande si elle a lu le projet de la demande de subvention. M. Vieira reprend la parole et explique que la commune va demander des subventions et en fonction de celle-ci, une décision sera prise. Si la commune ne tente rien, elle n'aura rien. M. Vieira indique que la boucherie a fermé faute de repreneur. Aujourd'hui il est question de créer une boulangerie si on ne peut pas la faire, la commune ne la fera pas mais au moins le dossier aura été mené pour connaître la faisabilité de cette création. M. le Maire explique que pour prétendre aux subventions il faut prendre une délibération. Il indique également que l'adjoint administratif travaille pour l'obtention d'une subvention européenne à hauteur de 50 000 € identique à celle de la subvention qu'a obtenue la commune de Machault pour la création de leur boulangerie. Du point de vue financier, cela a été vu avec le trésorier principal de Melun et le projet passe largement. Il va s'autofinancer entre le crédit et la location des murs. M. Racine rappelle qu'il est disponible en mairie, que ce dossier a été étudié en commission travaux, que celle-ci en a parlé et re-re-parlé et que cela fait plus d'un an qu'on en parle. Mme Tréber explique que c'est aujourd'hui que ce projet est à l'ordre du jour d'une réunion de conseil. Elle indique également qu'elle ne fait pas partie de la commission travaux. M. Racine précise qu'en réunion de conseil lors des questions diverses on en a déjà parlé. M. Rousseau prend la parole et indique que par rapport à l'investissement il faut en face un chiffre d'affaire qui soit

conséquent. M. Racine répond que c'est pour cela que l'on prend un boulanger et non un boucher. M. Rousseau précise qu'il faut un réel marché. M. Racine indique que le marché est là puisqu'il y a deux boulangers qui sont extrêmement intéressés pour venir s'installer à Valence-en-Brie. Mme Chedri prend la parole et indique qu'il est important de s'occuper de l'intérêt des villageois, que toutes les communes des villages aux alentours ouvrent des boulangeries car c'est un besoin sur une commune. Mme Riel prend la parole et explique qu'une boulangerie attire la clientèle et peut permettre l'installation d'autres commerces. Mme Tréber pose la question du stationnement. M. Vieira répond que des places à proximité de la boulangerie seront créées. Cette question du stationnement sera étudiée lors de du projet de l'aménagement de la RD 605.

M. Racine fait procéder au vote et explique :

L'aide régionale a pour objectif de soutenir les actions de revitalisation commerciale des centres villes et centres bourgs des territoires ruraux, concourant à l'amélioration de l'environnement des commerces de proximité. Les bénéficiaires de l'aide sont :

- * les communes de moins de 10 000 habitants, hors Métropole du Grand Paris, et prioritairement celle de moins de 5 000 habitants
- * les EPCI ruraux, dont le siège est situé hors unité urbaine de Paris

Les investissements éligibles sont ancrés en centre-ville ou centre-bourg. Ils peuvent être réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune ou de l'EPCI ou sous maîtrise d'ouvrage déléguée.

La Région subordonne l'attribution d'une dotation à toute personne morale-sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires--au recrutement d'au moins un stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois (délibération CR 08-196 du 18 février 2016).

Les dépenses éligibles à l'aide régionale correspondent aux investissements liés aux :

- **projets d'aménagement contribuant à améliorer l'environnement des commerces de proximité** : création/rénovation de rues piétonnières, création de places de stationnement (stationnement pour les clients ou les commerces de proximité), signalétique, mobilier urbain, création/rénovation/extension de halles de marchés, marchés couverts et de plein vent (travaux de gros œuvre et aménagements intérieurs liés à la climatisation, l'éclairage, le carrelage et traitement des sols, centrale de froid ainsi que tous les équipements directement rattachables à l'exercice de la fonction commerciale), et de manière générale toute action innovante capable de développer l'offre commerciale et artisanale (par exemple : aide à l'équipement matériel pour la structuration de marchés forains tournants dans les communes rurales) ;
- **projets d'acquisition foncière ou immobilière pour l'installation de commerces de proximité** : achat de foncier pour la construction de locaux professionnels, acquisition de locaux ou de fonds commerciaux et artisanaux, aménagement/extension ou rénovation de locaux, mise aux normes des locaux appartenant à la collectivité ;
- prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à maîtrise d'œuvre, études et prestations d'ingénierie spécifiques à réalisation du projet (étude de faisabilité économique des investissements projetés, étude de définition d'un projet d'aménagement commercial).

La Région intervient à hauteur de 50% du montant des dépenses éligibles HT. Le montant maximum de subvention est de 150 000 €, pour les projets portés par les communes, et de 200 000

€ pour les projets portés par les EPCI. Le montant minimum des dépenses subventionnables est de 50 000 € HT.

Vu la délibération N° CR 113-16 du 7 juillet 2016 du Conseil régional d'Ile-de-France relative à la mise en œuvre du Pacte Rural,

Considérant que la commune de Valence-en-Brie souhaite créer une boulangerie artisanale,

Considérant l'appel à projet de la Région Ile-de-France,

Considérant que la commune de Valence-en-Brie décide de proposer le projet suivant :

Création d'une boulangerie (travaux et équipement)

Le montant des travaux et de l'équipement est estimé à 417 960 € HT soit 501 552 € TTC

Le plan de financement se construit comme suit :

Coût estimatif des travaux : 417 960 HT €

Subvention Région pacte rural : 150 000 € (plafond maximum)

Financement de la commune : 267 960 HT

Après en avoir délibéré, à onze voix pour, trois abstentions,

Le conseil municipal :

- Autorise M. le Maire à solliciter auprès de la Région Ile-de-France, une subvention au titre du Pacte Rural 2021 pour le projet suivant : Création d'une boulangerie (travaux et équipement)
- d'approuver le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire, à engager toutes les démarches et à signer tout document permettant d'obtenir les subventions sollicitées nécessaires au financement des actions,

A la majorité (pour :11 contre : 0 abstentions :3)

DELIB2021_12 Demande de subvention au titre des amendes de police année 2021-Dossier projet d'aménagement de voirie et de sécurité-RD 605

M. Racine explique au conseil municipal en quoi consiste la subvention dans le cadre des amendes de police. M. Racine précise que pour cette année il sera demandé une subvention pour les honoraires d'un cabinet d'études spécialisé pour l'aménagement de la RD 605. C'est celui-ci qui va donner des indications pour cette sécurisation. M. Vieira indique qu'il a reçu deux propositions de deux bureaux d'études qui vont être étudiées avec la commission travaux afin d'effectuer un choix. Cette subvention permettra de choisir le bureau d'étude qui sera amené à travailler sur ce projet, une autre demande de subvention se fera auprès du département et des pouvoirs concernés pour pouvoir entamer les travaux. Dans un premier temps, il sera mené une étude et la population sera tenue au courant. Il se tiendra éventuellement une réunion publique pour expliquer le projet car il n'est pas question de faire cette sécurisation sans cette réunion et sans que tout le monde soit d'accord. Mme Tréber demande ce qui est prévu comme aménagement. Mme Chédri répond qu'il est prévu des chicanes et des places de parking pour ralentir les véhicules. M. Racine indique que c'est le bureau d'études qui va indiquer ce qui est réalisable ou non sur la RD 605, car derrière tout cela il faut financer ce projet. Il faut tout étudier en même temps. Le bureau d'études est là pour aider la commune. M. Vieira explique qu'un comptage des véhicules circulant sur la RD 605 va être mené et ensuite l'étude sera réalisée. Une fois le projet monté, il y aura une réunion publique. Mme Chédri indique que c'est pour sécuriser la départementale et éviter le flux continu des voitures et qu'à terme, il y ait moins de camions qui traversent le village. M. Rousseau indique qu'il est possible d'empêcher les camions de traverser le village mais pas les véhicules, ni les agriculteurs avec leurs engins agricoles. M. Racine explique qu'il faut d'abord que le bureau

d'études donne des indications sur ce qui est réalisable ou non réalisable. C'est leur métier, qu'il faut leur faire confiance et concernant le problème des agriculteurs et des engins agricoles, cela est dans les têtes. Mme Chedri explique qu'il y deux ans elle avait déjà rencontré l'agence routière départementale qui lui avait donné son aval et expliquée que c'était une bonne idée pour ralentir le flux de véhicules sur la commune. M. Rousseau demande pourquoi ne pas créer un aménagement novateur adapté aux entrées du village et qui permettrait de modérer la vitesse des véhicules. Mme Chedri explique qu'il y également un problème de place de parking sur la commune et cela permettrait aussi d'en créer. M. Rousseau explique qu'il pourrait être possible de s'arrêter dans la rue sans geler des emplacements. Il va y avoir un problème de passage. M. Racine indique qu'ils vont recevoir le bureau d'étude mais qu'il sera fait en sorte de sécuriser la départementale afin que les voitures ne rentrent pas dans le village à 145 km/heure. Mme Riel demande si les trottoirs seront agrandis sur la départementale. M. Racine répond que sur une partie afin que les poussettes puissent passer. M. Vieira précise que c'est une réflexion globale qui sera menée. Le seul moyen de ralentir les voitures est de créer des chicanes. Au début, cela risque de provoquer un engorgement de la départementale mais les véhicules finiront par prendre la départementale 210 direction fontainebleau dite "la royale". Les camions doivent déjà passer par celle-ci. Pour pouvoir débattre sur ce sujet, M. Racine précise qu'il aura lieu avec le bureau d'études au moment où il y aura quelque chose de concret. Mme Tréber demande à qui sera la charge des travaux ? M. Racine indique qu'ils seront à la charge de la commune. Mme Tréber demande le coût que représente de tels travaux. M. Racine répond que lors de sa visite, M. le trésorier principal a dit que la commune était bien financièrement. M. Racine précise également que la commune ira chercher des subventions. Mme Tréber indique qu'entre essayer et avoir, il y a un fossé. Mme Chedri prend la parole et explique que pour le savoir il faut en faire la demande. De plus, s'ils ont été élus c'est pour faire des choses dans l'intérêt des gens de la commune.

M. Racine procède au vote et explique :

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour des travaux de voirie en matière de sécurité routière.

Pour 2021 M. Le Maire propose de présenter un dossier relatif à un projet d'aménagement de voirie et de sécurité sur la RD 605 pour un montant de 10 900 € HT soit 13 080 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à onze voix pour, deux voix contre, une abstention

SOLLICITE une subvention au titre des amendes de police pour un projet d'aménagement de voirie et de sécurité sur la RD 605 auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne pour financer ces travaux en 2021.

A la majorité (pour : 11 contre : 2 abstention : 1)

DELIB2021_13 Instauration de la RODP pour les ouvrages de télécommunications

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment son article L. 47,

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction du nombre de kilomètre et/ou de la surface occupée au sol

Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :

1/ D'instaurer la RODP pour les ouvrages de télécommunications

2/ D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour 2020 :

- 41,66 € par kilomètre et par artère en souterrain,
- 55,44 € par kilomètre et par artère en aérien,
- 27,71 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabine notamment).

Il est précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

3/ De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

4/ D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.

5/ De charger le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

6/ De préciser que cette redevance est due chaque année à la commune sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau,

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0)

DELIB2021_14 Baptême de l'école Primaire

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de baptiser l'école primaire « Ecole Serge-Vaucouleur »

M. Racine propose de baptiser l'école primaire « Ecole Serge-VAUCOULEUR ». Cette proposition a été faite par Mme Annie MICHEL Directrice de l'école primaire qui souhaitait le faire l'année dernière. Il faut maintenant une délibération afin de donner le nom au bâtiment. M. Rousseau demande pourquoi on se précipite pour aller canoniser quelqu'un. Quelle est la raison ? Aucune réponse n'est donnée.

M. Racine procède au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à treize voix pour, une voix contre,

DECIDE de baptiser l'école primaire « Ecole Serge Vaucouleur ».

A la majorité (pour :13 contre : 1)

DELIB2021_15 : Autorisation pour signer la convention avec la commune de Pamfou pour le remboursement des frais de formation Sauveteur Secouriste au Travail (SST)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a organisé une formation Sauveteur Secouriste au Travail (SST) les 2 et 3 mars 2021. La commune de Pamfou en a fait bénéficier deux de ces agents.

La commune de Valence-en-Brie a réglé la totalité de la facture auprès du prestataire (Protection civile) et il conviendrait qu'elle se fasse rembourser la part qui revient à la commune de Pamfou soit 340 € (170 € par agent).

Le conseil municipal,

OUI, Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** la convention avec la commune de Pamfou pour le remboursement des frais de formation Sauveteur Secouriste au Travail (SST),

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0)

Questions diverses :

M. le maire informe le conseil municipal :

- Qu'il souhaite se rapprocher du maire de Forges car ils ont des philosophies en commun et souhaite lui demander quels sont ses attentes sur le projet du SDIS, quels sont les tenants et les aboutissants. Il souhaite rebondir sur la demande de Mme Clouard en début de conseil sur le fait que la délibération de soutien à la commune de Forges n'a pas été remise à l'ordre du jour. Mme Tréber, absente lors de la dernière réunion, demande à avoir une explication sur ce dossier. M. Racine lui explique dans le détail le projet de déplacement du SDIS de Montereau et les réticences de la commune de Forges du fait de l'emplacement et des répercussions sur les pompiers de la Grande Paroisse.
- Le tableau de permanence des élections départementales et régionales sera à compléter. Les dates ont changé. Elles auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021. La salle des fêtes étant louée à cette période le bureau de vote se tiendra dans la salle du réfectoire de l'école. Il y aura 2 équipes, une pour les cantonales et l'autre pour les régionales. Mme Clouard informe qu'étant de permanence à son travail elle ne pourra pas être présente le 20 juin.
- Une proposition d'assurance pour la responsabilité civile et le matériel roulant a été faite. La commune a payé, pour l'année 2021, 17 000 € uniquement pour la responsabilité civile. LA SMACL, spécialisée auprès des collectivités locales, a fait une proposition de 9 000 € pour la responsabilité civile et le matériel roulant. Les courriers de résiliations auprès des assureurs vont être envoyés rapidement.
- Que le conseil communautaire s'est réuni le mercredi 14 avril. Pour ceux qui le souhaitent cette réunion est visible sur Youtube. Il a été question de l'augmentation du prix de l'eau. Cette augmentation n'est pas due à la création de la station d'épuration mutualisée. Plusieurs facteurs sont à prendre en compte. L'Etat a baissé les subventions. Les réseaux sont dans un

état pitoyable et sont à refaire entièrement. Une partie de la facture d'eau doit servir à la réfection des réseaux, mais l'état s'est servi de cet argent là, l'agence de l'eau ne l'a plus, ou du moins il en manque une très grande partie. On a des réseaux qui sont dans un état pitoyable et s'ils ne sont pas refaits il n'y aura plus d'eau. M. Duflot prend la parole et explique qu'en plus des réseaux, il y a 9 stations d'épuration qui sont hors d'usage. M. Racine indique que si la communauté de communes ne refait pas les stations d'épuration des amendes seront appliquées. M. Rousseau demande ce qui a été fait de l'argent que les abonnés paient sur leur facture. Il lui est répondu que c'est l'Etat qui l'a pris. Il souhaite savoir combien l'Etat a pris. Il lui est répondu la somme semble d'être de 118 000 000 €. M. Rousseau indique que sur 2021-2029 ce sont 9 stations d'épurations à construire, qu'il est prévu 138 000 000 € d'investissement sur la communauté de communes qui ne compte que 40 000 habitants et rien ne laisse prévoir que cela va aller. Le montant du prix de l'eau va aller crescendo. M. Rousseau indique que le prix de l'eau va augmenter après 2025 car il est prévu de faire les canalisations d'eau potable. M. Racine explique les travaux (stations d'épurations à refaire, les canalisations à changer) et précise qu'eux aussi paient l'eau et que ce n'est pas par bonté de cœur ni que c'est fait exprès de voter cette augmentation. Ce qu'il faut retenir et qui est important c'est que deux délibérations ont été prises : tout d'abord, effectivement il y aura une augmentation du prix de l'eau mais pas basé sur un simple graphique jusqu'en 2025. Tous les ans, le taux sera revoté. La deuxième délibération est pour demander à l'Etat, avec l'appui des députés, l'association des maires ruraux, que l'argent qui a été pris à l'agence de l'eau nous soit rendu. Car actuellement les subventions sont de 12 % pour l'eau potable et de 44 % pour l'assainissement. Mme Chedri indique qu'avant les subventions étaient bien plus élevées. M. Duflot intervient et explique à M. Rousseau que personne n'est d'accord avec l'augmentation du prix de l'eau, et qu'il faut récupérer l'argent que l'Etat a pris. M. Rousseau intervient en indiquant que l'on doit faire des travaux exorbitants. Mme Chedri prend la parole et explique que l'on n'a pas le choix. M. Racine demande à M. Duflot combien représente la perte d'eau. M. Duflot répond que sur certains réseaux d'eau en très mauvais état, le rendement est de 60 %, grand maximum 80 %. M. Rousseau s'adresse à M. Duflot en lui indiquant que Véolia ne répare jamais les fuites, et il a fallu que les communes les rappellent à l'ordre. Mme Tréber demande pourquoi M. Racine indique que l'on n'a pas le choix. Il explique les réseaux sont dans un état pitoyable, que si on n'en prend pas soin et qu'on ne les répare pas, la facture d'eau sera encore plus importante. Mme Chedri explique également qu'on risque de se retrouver sans eau. M. Racine prend comme exemple la commune de Féricy qui s'est retrouvée avec un réseau parallèle car les réseaux d'eau potable avaient cassé. Féricy s'est retrouvée avec une facture monumentale pour refaire le réseau. Si on ne répare pas aujourd'hui ce sera encore plus cher demain. M. Rousseau intervient et indique que ce n'est pas de la réparation mais de la création. Mme Chedri explique que le réseau n'est plus aux normes. M. Rousseau explique que les château d'eau seraient à refaire. Mme Chedri prend la parole et précise à M. Rousseau que les stations ne sont plus aux normes, que nous sommes des administrés comme tout le monde et que l'on paye des impôts comme tout le monde et qu'on n'a pas d'exonération mais il y a une obligation de faire. Les stations d'épuration ont plus de 50 ans, ne sont plus aux normes ni adaptées à la population. Elles sont désuètes, les réseaux ne sont plus aux normes. Ce qui est important c'est d'arriver à faire entendre au gouvernement que

sur notre facture d'eau, nous payions une taxe d'assainissement qui est censée aller à l'agence de l'eau. C'est cette taxe qui permet de financer les travaux. Cependant, depuis une dizaine d'année l'Etat détourne cet argent. Ils en ont eu besoin pour financer d'autres choses mais il est temps que ça revienne à l'agence de l'eau. Ce qui a été demandé à l'Etat c'est de rendre cet argent car ce sont les abonnés qui paient au travers les factures d'eau et cet argent sert à entretenir les réseaux et non pas pour que l'Etat en fasse ce qu'il veut. M. Rousseau veut connaître le montant que l'Etat a volé et en particulier la somme prise qui devait revenir à la communauté de communes. Il explique qu'en 2029 pour 100 m³ d'eau consommée abonnement compris le m³ s'élèvera à 12,52 €. Mme Chedri lui demande ce qu'il préconise. M. Rousseau demande s'ils sont prêts à payer ce prix. Mme Chedri répond par la négative. M. Racine reprend la parole et explique qu'indépendamment des subventions, il est demandé de mettre aux normes environnementales l'eau potable et l'assainissement et c'est ce qui coutent le plus cher. Le combat est d'obtenir plus de subvention. La philosophie de la communauté de communes est de préparer les études et de dire à l'Etat comment fait-on avec peu de subventions. Tous les dossiers sont allés en préfecture et la CCBRC va servir de modèle pour aider les autres communautés de communes à monter leurs projets au niveau de l'eau et de l'assainissement. Mme Tréber prend la parole et comprend bien les propos de Mme Chedri lorsqu'elle dit qu'il n'y a plus d'argent et ne comprend pas pourquoi le conseil municipal précédent a donné la compétence à la communauté de commune. Mr Racine répond que c'était obligatoire. Mme Chedri précise que l'on n'avait pas le choix et que la station s'imposait du fait que l'ancienne était pour 600 habitants et que nous sommes 1000 habitants maintenant. Le débat s'engage à nouveau. Mme Chedri prend la parole en indiquant que l'Etat impose aux communes de faire et ne s'inquiète pas si elles peuvent ou ne peuvent pas. Il y a une obligation d'obéir à la loi, ensuite c'est aux élus de monter au créneau et de défendre le fait que l'on est des petites communes rurales que nous n'avons pas les moyens et qu'on a besoin de ces aides. On n'a pas le choix. Le débat s'engage à nouveau sur la station d'épuration. M. Duflot n'est pas d'accord avec les propos de M. Rousseau. Mme Tréber demande qui va payer la maintenance de la station d'épuration. Mme Chedri répond que le coût sera réparti sur la communauté de communes. M. Racine reprend la parole et explique que c'est un problème national car l'Etat a pris l'argent de l'agence de l'eau qui servait à financer les projets d'assainissements et d'eau potable. Aujourd'hui les habitants de Beauvoir ont un prix extraordinairement élevé de l'eau et le châtelet à un prix bien plus bas. Mais d'ici 2025, tout le monde devrait payer la même chose. Mais sur les autres communes c'est le même problème. C'est un problème national et c'est pour ça qu'il devrait y avoir une solidarité entre les intercos. M. Rousseau intervient à nouveau pour préciser que dans le Gers l'eau à 1,97€. Mme Chedri lui répond qu'il faut comparer ce qui est comparable. M. Rousseau dit que Beauvoir est la seule commune qui a un graphique descendant. M. Theriot est en train de se faire payer son assainissement. M. Vieira lui répond que tout ce qu'il dit doit être prouvé. Mme Chedri lui demande pourquoi lors de la répartition des commissions, il ne voulait pas aller à la commission assainissement vu que c'était son cheval de bataille. Il a fallu que le Maire insiste pour qu'il y soit. Mr Rousseau répond qu'il n'avait pas besoin d'y aller car tout était fait.

• **Tour de table :**

M. Vieira : **commission travaux** : il est prévu l'aménagement d'une aire de pique-nique à la mare aux usages. Il est également prévu le curage des 2 étangs : celui de la mare aux usages et celui vers le stade.

M. Moal **Commission entreprises** : le D'Lys café a pu bénéficier de l'aide de la Région IDF de 1 000 € pour le loyer de Mars.

Commission jeunesse de la communauté de communes : il n'y aura pas d'enfant de Valence partant aux mini-séjours organisés par la CCBRC, toutefois 2 adolescents de la commune bénéficieront du séjour au Grau-du-Roi.

M. Racine reprend la parole et explique que tout ce qui est débattu dans les différentes commissions de la communauté de communes est de nouveau discuté au bureau des maires puis c'est au conseil communautaire que tout est voté. En fait ce que M. Dufлот a vu dans sa commission eau et assainissement est ce qui a été voté par rapport au prix de l'eau. La réunion du conseil communautaire est disponible et visible sur Youtube. Et en cas de questions, M. Racine invite à rencontrer M. Poteau.

M. Rousseau explique que la facture d'eau arrive dans deux mois avec une majoration de 0,57 € TTC par m³. Elle va couvrir la consommation de juin 2020 à juin 2021 et que les habitants ne sont pas au courant. M. Racine explique que la communauté de communes prépare une communication.

Mme Clouard dit que dans l'article de l'*Info Valence* relatif à l'hommage rendu à Bastoi Amani il n'y avait pas de petit mot sur Emmanuelle et ses enfants, était-ce un choix d'Emmanuelle ? Il y est fait mention seulement mention de sa dernière compagne. Mme Chedri indique que les enfants apparaissaient dans l'article et que non ce n'était pas un choix, ils avaient autant d'affection pour l'une comme pour l'autre.

Mme Tréber demande à M. Racine :

* le montant de la taxe sur les ordures ménagères. M. Racine répond qu'une augmentation a été votée, de 16 % la taxe passe à 18 %. En fait pendant des années les Valençois ont payé en-dessous de ce qui leurs incombait. Il y a déjà eu une grosse augmentation il y a deux ans pour combler. Cette nouvelle augmentation est justifiée car il est prévu des investissements (changement de camion).

*la taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatique et la prévention des inondations) : M. Racine répond qu'elle est obligatoire et sera appliquée à partir du 1^{er} janvier 2022 et sera de 40 €/habitant. M. Racine fait lecture de la délibération de la communauté de communes.

Mme Tréber explique également que sur les comptes rendus, il y a souvent des erreurs avec les contres. Les délibérations sont justes mais pas sur les comptes rendus.

Elle revient sur l'augmentation du prix de l'eau et demande comment va être communiquée cette information aux habitants. M. Racine prend la parole et explique que c'est la communauté de communes qui s'en charge. Il pense que l'information sera également diffusée sur des supports informatiques tels que Facebook ou sur les sites internet. Mme Tréber précise que lors de la campagne électorale, ils sont passés pour des menteurs. M. Racine lui rappelle que lors de leur campagne électorale, ils avaient indiqué que c'était la station d'épuration qui allait faire augmenter le prix de l'eau, ce qui est faux. Le débat s'engage à nouveau.

Mme Marsan prend la parole et explique que cela ne sert à rien de débattre sur des décisions actées par d'autres. Ce débat ne sert à rien.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée à dix-neuf heures et trente minutes.

En mairie, le 21/04/2021

Le Maire

Pierre RACINE

